

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Christian Grenier	Conseiller	11 470	5 035		369
Marc Loisel	Maire	48 588	16 867	2 214	633
Gabriel Huard	Conseiller	9 971	5 035		
Marie-Andrée Cote	Conseiller	9 971	5 035		
Nancy Anglehart	Conseiller	9 971	5 035		
Louis-Alexandre McNaughton	Conseiller	9 971	5 035		
Sandra Langlois	Conseiller	9 971	5 035		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).